

Bureau du 20 juin 2005

Décision n° B-2005-3332

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Centre de valorisation et de traitement des déchets urbains de Lyon-sud - Achat de gaz - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2005-3052 en date du 21 mars 2005, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint, conformément aux articles 33, 39, 40 et 60 à 64 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations d'achat de gaz pour le centre de valorisation et de traitement des déchets urbains de Lyon-sud à Lyon 7°.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 2 juin 2005, a classé les offres et choisi l'offre variante de l'entreprise Gaz de France.

En application de l'article 15 du code des marchés publics, 2° paragraphe, le marché sera reconductible deux fois pour une durée de 12 mois.

En application de l'article 81 b, le marché fixe les conditions d'établissement du prix de la fourniture.

Compte tenu de l'incertitude forte qui pèse sur les estimations de consommation puisque les installations ne sont pas encore en service, le marché ne comporte pas de quantité mais prévoit la possibilité de procéder au réajustement des puissances souscrites en fonction des consommations réellement constatées.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour l'achat de gaz pour le centre de valorisation et de traitement des déchets urbains de Lyon-sud à Lyon 7° et tous les actes contractuels afférents avec l'entreprise Gaz de France.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire à cet effet au budget principal de la Communauté urbaine - section de fonctionnement - exercices 2005 et suivants - fonction 812 - compte 602 210 - centre de gestion 584 310 - ligne de gestion 022 270.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

